



Mairie d'Archigny

Réunion du 15 décembre 2016

L'An deux mil seize, le 15 décembre 2016 à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'Archigny, régulièrement convoqués, se sont réunis en session extraordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky ROY.

Présents : M. BUSSEREAU, M. CHAPET, M. COGNE, Mme DESTREMAU, Mme DUVEAU, Mme FAYOLLE, Mme FLECHARD, Mme GOURMAUD, M. LEFEVRE, M. QUERE, M. ROY, Mme VACHON.

Absents avec délégation : Mme CARDINEAUX donne pouvoir à M. QUERE, Mme CATTUS donne pouvoir à M. CHAPET.

Absents sans délégation : Mme ROUSSEL

Secrétaire de séance : Mme VACHON

DELIBERATION

90/2016 : DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser une décision modificative sur le budget primitif 2016.

En effet, les sommes initialement inscrites au budget (inscriptions réalisées en fonction des devis produits) sont en inadéquation avec les factures/devis finaux.

	DEPENSES	
	Opération 103 Voirie	Opération 135 Recharge véhicule électrique
INVESTISSEMENT	Compte 2152 - 200 €	Compte 2151 + 200 €
	Opération 103 Voirie	Opération 121 Terrain multisport
	Compte 2152 - 8 200 €	Compte 2315 + 8 200 €
	Opération 103 Voirie	Opération 101 travaux bâtiment
	Compte 2152 - 2 300 €	Compte 2135 + 2 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE de procéder à la décision modificative comme indiqué ci-dessus.

Vote

Pour 13 Contre 0 Abstention 1

Madame VACHON demande pour quelles raisons le changement de la porte de la Mairie est inscrit en investissement, d'autant plus que l'assurance prend en charge le coût de la réparation et pourrait directement rémunérer le prestataire. Pour la borne électrique, les 180 € supplémentaires correspondraient au coût de la carte et il n'y aurait donc pas de nécessité de l'imputer en investissement.

Elle demande si le terrain multisport a fait l'objet d'un marché. Dans le cas contraire, le paiement doit être effectué après service fait, sans possibilité d'acompte. Elle estime que voir le mandat rejeté par la Trésorerie serait regrettable et entraînerait un manque de crédibilité auprès de l'entreprise. Elle demande également s'il serait possible de tout imputer sur le compte 21 et non 2315 afin d'éviter de procéder à une intégration.

Monsieur BUSSEREAU explique que pour l'installation de la borne électrique, le versement de la subvention aurait dû intervenir au préalable de l'édition de la facture, tel qu'il avait été annoncé par la SOREGIES. Finalement, la subvention ne sera versée qu'à posteriori. Monsieur CHAPET demande si à l'avenir il serait éventuellement possible de faire retirer la borne si elle n'était que peu ou plus utilisée.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de définir une date de distribution des sacs d'ordures ménagères. Le Conseil Municipal décide de procéder à la distribution les samedi 18 et mercredi 22 mars 2017.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une demande de permission de voirie pour la suppression de la cabine téléphonique rue Roger Furgé. Il souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal avant d'autoriser cette demande.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.